

Commune de BRINDAS



Entre ville et vallons

Cahier des charges pour la réalisation d'une étude hydraulique à la parcelle

DATE	REVISIONS
Mai 2015	Création – version 1

SOMMAIRE

ARTICLE.1.	OBJET DE LA CONSULTATION.....	2
ARTICLE.2.	DOCUMENT A DISPOSITION DU BUREAU D'ETUDE.....	2
ARTICLE.3.	PRESTATION MINIMUM DE TERRAIN A REALISER.....	2
ARTICLE.4.	RENDU DE L'ETUDE.....	2
ARTICLE.5.	REUNIONS	3

ARTICLE.1. OBJET DE LA CONSULTATION

La commune de Brindas dispose de la compétence eaux pluviales sur son territoire. Elle demande la réalisation d'une étude hydraulique à la parcelle afin de préciser les conditions de gestion des eaux pluviales du projet

L'objectif de cette étude est de mesurer sur site la perméabilité des sols afin de définir la faisabilité de l'infiltration puis de caractériser les ouvrages d'eaux pluviales.

Selon le zonage des eaux pluviales de la commune (que nous avons élaboré pour le compte de la commune), les eaux pluviales du terrain seront :

- Solution 1 : soit infiltrées si le terrain le permet, solution à privilégier ;
- Solution 2 : soit stockées dans un ouvrage et restituées à un exutoire public (réseau EP ou fossé) sous réserve de sa présence sur site.

Dans un premier temps, il convient donc de définir si les eaux pluviales peuvent être infiltrées sur le terrain.

Le cas contraire, il faut s'orienter vers la solution 2. En l'absence d'exutoire public à proximité, le permis pourrait être refusé tant que la mairie n'a pas réalisé d'infrastructures pluviales.

ARTICLE.2. DOCUMENT A DISPOSITION DU BUREAU D'ETUDE

Le bureau d'étude qui sera retenu pour réaliser la prestation aura à sa disposition :

- le plan cadastral
- le plan de masse de l'opération.

ARTICLE.3. PRESTATION MINIMUM DE TERRAIN A REALISER

Le bureau d'étude réalisera au minimum les prestations suivantes :

- Visite sur site avec le propriétaire ;
- Analyse du projet de construction (implantation du bâtiment, surface) et des contraintes locales (présence de rocher, pente, terrain humide, source, surface disponible) ;
- 2 sondages à la tarière à main diamètre 150 mm ;
- 2 essais d'infiltration avec un infiltromètre selon la méthode Porchet ;
- 2 sondages au tracto-pelle

ARTICLE.4. RENDU DE L'ETUDE

Le prestataire remettra au propriétaire un rapport comportant les chapitres suivants :

- Les coupes des sondages ;
- La nature des terrains et leur perméabilité ;
- Le dimensionnement de l'ouvrage ;
- Un plan des ouvrages à réaliser (vue en plan, coupe) ;
- Les prescriptions techniques de mise en œuvre de l'ouvrage ;
- Les conseils d'entretien.

Le dimensionnement de l'ouvrage sera réalisé en fonction des surfaces imperméabilisées et de la perméabilité du terrain si cette dernière est favorable.

Le cas contraire, un ouvrage de rétention devra être envisagé dont les caractéristiques (volume et débit de fuite) respecteront les prescriptions du zonage pluvial.

L'étude sera fournie en 2 exemplaires :

- 1 exemplaire papier relié ;
- 1 exemplaire sur CD ROM (format pdf) pour reproduction du document.

ARTICLE.5. REUNIONS

Le bureau d'étude devra prévoir dans son offre au minimum 2 réunions :

- une réunion de démarrage
- une réunion de présentation de l'étude